

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE

N° de l'acte : 008D_2024

Nomenclature : 8.9

Date de convocation :

Publication numérique le : 02/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 20h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la , sous la présidence de M. Laurent Chérubin.

Nombre des membres afférents au conseil municipal en exercice : 27 membres

Présents :

Fathi Aidli, Jean-Louis Astor, Fabrice Baudeau, Pierre Bouissou, Guy Cassé, Éric Cherdo, Laurent Chérubin, Renaud Dardel, Claire Fabre, Henri De Ferluc, Sandrine Lassus, Cécile Laur, Serge Milhet, Gérald Monio, Marc Prido, Karine Rovira, Claire Séverac

Absents et excusés :

Anne Faures, Laure Frenco Rosso, Lauriane Garcia, Cécile Gomiéro-Alibert, Laurent Gonzalez, Kelly Lacroix, Martine Lavergne, Anne Vincent

Absents ayant donné procuration :

Élodie Cambou à Renaud Dardel
Christelle Paillé à Karine Rovira

Nombre de votants : 19

Pouvoirs : 2

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 19 Sans participation : 0

OBJET : Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Garonne au profit du projet artistique 2024 de la Maison Salvan, le centre d'art municipal communal

Mme Sandrine Lassus a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

Vu l'appui qu'apporte le Conseil Départemental de la Haute-Garonne à certaines structures engagées dans des projets artistiques dans le domaine des arts visuels à l'année travaillant, en particulier, avec des artistes installés dans le département.

Vu l'intérêt du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour les structures artistiques qui s'engagent volontairement dans un accès à la culture pour tous.

Vu le projet artistique 2024 de la Maison Salvan en faveur de la création et de l'accès du

public à celle-ci, en s'appuyant sur des artistes et des partenaires en particulier départementaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, qu'en raison de l'action de la Maison Salvan et de son projet artistique 2024, soit sollicitée une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour un montant de 8000 €.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, délibère et décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire consistant à solliciter une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre de sa politique de soutien aux structures artistiques, pour un montant de 8000 €.

- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

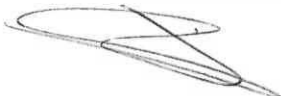
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Sandrine Lassus



Maire de Labège

Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **008D_2024**
Objet : **Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Garonne au profit du projet artistique 2024 de la Maison Salvan, le centre d'art municipal communal**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-02-27 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 8.9 - Culture
Identifiant unique : 031-213102544-20240227-008D_2024-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-213102544-20240227-008D_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	978 o
Document principal (Délibération) Nom original : D_5974.pdf Nom métier : 99_DE-031-213102544-20240227-008D_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	50.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 mars 2024 à 09h42min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 mars 2024 à 09h42min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 mars 2024 à 09h43min10s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	1 mars 2024 à 09h43min15s	Reçu par le MI le 2024-03-01